



Parc
Jean-Drapeau

Plage Jean-Doré Règlements 2023

Société du
parc Jean-Drapeau

Janvier 2023

La capacité maximale de baigneurs dans l'enceinte de la Plage est de 3000 personnes

Les enfants de 12 ans et moins doivent en tout temps être accompagnés d'une personne de 16 ans et plus.

Les enfants de 8 ans et moins doivent en tout temps être à portée de la main d'une personne de 16 ans et plus, dans la zone de baignade selon le ratio ci-dessous :

0 à 24 mois	1 adulte / 1 enfant
25 mois à 8 ans	1 adulte / 3 enfants

Obligatoire :

- Tous les baigneurs et les accompagnateurs doivent porter un maillot de bain, c'est-à-dire un vêtement qui sert uniquement à la baignade et qui permet de nager librement (couche-maillot obligatoire pour les bébés).
- Les zones de remous de filtration doivent rester libres de tout baigneur en tout temps.
- Les usagers doivent respecter la délimitation des zones de baignade.
- Au son du sifflet, vous devez suivre les directives du personnel.
- Respecter les règles d'accompagnement et les obligations de surveillance des jeunes enfants.
- Vérifier la profondeur de l'eau et choisir une section de la Plage adaptée à ses habiletés.

Interdit :

- Il est interdit de prendre des photos ou vidéos des utilisateurs de la Plage.
- Il est interdit de sauter tête première, de monter sur les épaules d'une autre personne et/ou bousculer un autre baigneur.
- Il est interdit d'utiliser des masques de plongée, palmes, tuba, jeux gonflables, les ballons et les disques volants (frisbee) à la Plage.
- Il est interdit de fumer et de vapoter dans un rayon de neuf (9) mètres des entrées de la Plage. Il est davantage interdit de faire une utilisation de cannabis dans ce même rayon précité ou tout autre lieu visé d'une interdiction.
- Il est interdit d'utiliser son haut-parleur personnel pour diffuser de la musique.
- Il est interdit d'apporter son alcool personnel sur le site, toute boisson alcoolisée doit être achetée et consommée à l'aire de restauration de la Plage.
- Il est interdit d'apporter des contenants de verre (les bouteilles en plastique sont permises).
- Il est interdit d'apporter un animal de compagnie, y compris ceux tenus en laisse.
- Il est interdit d'apporter un accessoire roulant (vélo, planche à roulettes, patins, trottinette) dans l'enceinte de la Plage.
- Il est interdit d'utiliser un barbecue ou autre appareil de cuisson sur le site.
- Il est interdit de nourrir les animaux.
- Il est interdit de pratiquer le canotage et la pêche dans le secteur de la Plage.



Les responsables de l'installation aquatique ont toute autorité et se réservent le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint un des règlements cités ci-dessous ou qui nuisent aux activités, à la sécurité des autres baigneurs ou qui fait preuve de manque de respect, civilité ou politesse.

Le parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

EN CAS D'URGENCE

- Un long coup de sifflet indique une urgence; si ce signal est entendu, tous les baigneurs doivent s'immobiliser et suivre les directives.
- Les sauveteurs et les responsables de la plage doivent être automatiquement informés de tout accident ou incident.

Règles générales des vestiaires :

- Les enfants de 8 ans et moins peuvent utiliser le vestiaire de la personne qui les accompagne.
- Garder les lieux propres.
- Signaler tout comportement déplacé au personnel de la piscine.
- Se changer discrètement et se couvrir d'une serviette lors de déplacements dans le vestiaire.
- Il est interdit de flâner dans les vestiaires.

Règlements nage en eau libre

Obligatoire :

- La nage en eau libre est réservée aux personnes de 18 ans et plus.
- Les nageurs doivent être équipés de leur propre bouée de nage en eau libre
- Un sauveteur doit être en poste avant d'accéder au quai de nage en eau libre.
- Le sens de circulation doit être respecté en tout temps.
- Il est interdit de s'accrocher aux bouées.
- Tout incident ayant entraîné des dommages matériels ou corporels doit impérativement être rapporté au personnel de la Société du parc Jean-Drapeau qui se chargera de faire appliquer les mesures appropriées.
- Être en mesure de nager 300 mètres et être à l'aise en eau profonde.

Règlements embarcations nautiques

- Le port de la veste de flottaison individuelle est obligatoire en tout temps lorsque vous êtes dans l'embarcation nautique.
- La baignade est interdite dans la zone réservée aux embarcations nautiques.
- Les embarcations nautiques sont interdites à l'intérieur de la zone de baignade.
- Il est interdit de jeter des déchets dans l'eau.
- Il est interdit d'avoir de l'alcool dans les embarcations et l'accès sera refusé à toute personne dont les facultés sont affaiblies.

Règlements accès embarcations nautiques personnelles

À votre arrivée :

- Présentez-vous au caissier à la fenêtre du Pavillon des activités nautiques afin de faire l'achat de votre billet journalier.
- Pour les détenteurs d'un passeport saison, assurez-vous d'apposer votre collant afin qu'il soit bien visible sur votre embarcation.
- Présentez-vous au quai du Pavillon des activités nautique afin de faire valider votre billet journalier ou votre passeport saison à l'employé en poste.
- Avant l'entrée à l'eau, le nettoyage de votre embarcation est obligatoire

Durant votre activité :

- Le port de la veste de flottaison individuelle est obligatoire en tout temps lorsque vous êtes dans l'embarcation nautique.
- La baignade est interdite dans la zone réservée aux embarcations nautiques.
- Les embarcations nautiques sont interdites à l'intérieur de la zone de baignade de la Plage.
- Il est interdit de jeter des déchets dans l'eau.
- Il est interdit d'avoir de l'alcool dans les embarcations et l'accès sera refusé à toute personne dont les facultés sont affaiblies.